



Proc  s-verbal de la s  ance ordinaire du Conseil municipal de la municipalit   de Val-des-Bois, tenue le 6 f  vrier 2018    19 h 02 au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Qu  bec) J0X 3C0, sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit.

  TAIENT pr  sentes : Mesdames les conseill  res, Sandra Dicaire et Janie Vall  e ainsi que messieurs les conseillers Jean Laniel, Cl  ment Larocque et Jean-Claude Larocque.

  TAIT absent : Madame la conseill  re Francine Marcoux ainsi que monsieur le conseiller Jean-Claude Larocque.

  TAIT   galement pr  sente : Madame Anik Morin, directrice g  n  rale et secr  taire-tr  sori  re.

OUVERTURE DE LA S  ANCE

Ayant quorum la s  ance d  bute    19 h sous la pr  sidence du maire, monsieur Roland Montpetit. Celui-ci soumet l'ordre du jour,    savoir :

1. Ouverture de la s  ance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des proc  s-verbaux
 - 3.1 S  ance ordinaire du 9 janvier 2018.
4. Gestion financi  re et administrative
 - 4.1 Adoption des comptes de la p  riode;
 - 4.2 Adoption des   tats financiers du mois de d  cembre 2018;
 - 4.3 Formation pour les   lus : Projet de Loi 122;
 - 4.4 Formation sur les responsabilit  s des propri  taires gestionnaires d'  quipements r  cr  atifs et ext  rieurs;
 - 4.5 D  jeuner des   lus au profit de Centraide Outaouais;
 - 4.6 Demande d'appui – Coop  rative de solidarit   caf  t  ria LJP;
 - 4.7 Avis de motion - Code d'  thique et de d  ontologie;
 - 4.8 Demande d'aide financi  re de la S  PAQ – R  paration Route #2;
 - 4.9 Demande d'aide financi  re de la Coop  rative des Quilleurs de la Li  vre;
 - 4.10 Achat de licence Office 365;
 - 4.11 Rapport d'approbation du budget 2018 de l'O.M.H.
5. Am  nagement et urbanisme
 - 5.1 Congr  s annuel de la COMBEQ 2018;
 - 5.2 Demande de d  rogation mineure – 101, chemin Vincent.
6. Loisirs et culture
 - 6.1 F  te de la p  che;
 - 6.2 Location d'une navette pour la Journ  e course de motoneiges;
 - 6.3 Comit   de s  lection – Animateur Ressource Jeunesse.
7. Voirie
 - 7.1 Comit   de s  lection – Journalier voirie.
8. Varia
9. Correspondance
10. P  riode de questions
11. Lev  e de la s  ance

18-02-24

**POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 6 FÉVRIER
2018**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté et garde le varia ouvert.

Adoptée à l'unanimité.

18-02-25

**POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2018**

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 9 janvier 2018, au bureau municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

Adoptée à l'unanimité.

18-02-26

**POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 18-01 DES
COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de janvier 2018 dressé par la directrice générale, portant le numéro 18-01 totalisant une somme de **138 332,12 \$** et répartie de la façon suivante :

-	Comptes à payer :	97 599,61 \$
-	Déboursés par chèque :	2 891,10 \$
-	Déboursés par prélèvement :	2 581,67 \$
-	Salaires :	35 259,74 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes.

Adoptée à l'unanimité.

18-02-27

**POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE
2017**

La secrétaire-trésorière soumet au conseil l'état des recettes et des dépenses pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2017;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte les états financiers du mois de décembre 2017 sujet à contrôle par le vérificateur des livres.

Adoptée à l'unanimité.

18-02-28

FORMATION POUR LES ÉLUS : PROJET DE LOI 122

ATTENDU l'offre de formation de la municipalité de Papineauville sur la vulgarisation du projet de Loi 122;

ATTENDU QUE cette formation se tiendra le 1^{er} mars prochain à Papineauville;

ATTENDU QUE la formation est offerte au coût de 1 500 \$ qui sera partagé entre chacune des municipalités participantes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à inscrire messieurs Roland Montpetit et Jean-Claude Larocque à ladite formation offerte par la municipalité de Papineauville le 1^{er} mars prochain;

IL EST DE PLUS RÉSOLU que les frais de repas et de déplacements, seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

12-02-29

FORMATION SUR LES RESPONSABILITÉS DES PROPRIÉTAIRES GESTIONNAIRES D'ÉQUIPEMENTS RÉCRÉATIFS ET EXTÉRIEURS

ATTENDU l'offre de formation de Loisir sport Outaouais sur les responsabilités des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et extérieurs qui se tiendra le 22 mars prochain à Buckingham;

ATTENDU QUE cette formation vise à faire la lumière sur le sujet et à proposer des pratiques optimales en matière de planification, d'opération et d'entretien des parcs et des équipements récréatifs et sportifs extérieurs;

ATTENDU QU'il est opportun pour la responsable en loisirs et culture de participer à ladite formation;

ATTENDU QUE la formation est offerte au coût de 100,00 \$ incluant le repas;

ATTENDU QUE la MMQ rembourse 50,00 \$ par Municipalité participante;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE le conseil accepte l'offre de Loisir sport Outaouais pour une formation sur les responsabilités des propriétaires gestionnaires d'équipements récréatifs et extérieurs au coût de 100,00 \$ et autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à réserver ladite formation.

Adoptée à l'unanimité.

12-02-30

DÉJEUNER DES ÉLUS AU PROFIT DE CENTRAIDE OUTAOUAIS

ATTENDU QUE le Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais aura lieu le vendredi 16 mars 2018;

ATTENDU QUE l'évènement se tiendra dans plusieurs municipalités simultanément dont entre autres au restaurant Le Grill 309 sur notre territoire;

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois reconnaît l'implication de Centraide auprès des divers organismes œuvrant sur le territoire de la Municipalité;

ATTENDU la demande de commandite reçue de Centraide Outaouais en lien avec cette activité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE le conseil décrète une dépense de 150,00 \$ offerte à titre de commandite à Centraide Outaouais dans le cadre de son évènement «Déjeuner des élus au profit de Centraide Outaouais».

Adoptée à l'unanimité.

12-02-31

DEMANDE D'APPUI – COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ CAFÉTÉRIA LJP

ATTENDU l'importance de l'école secondaire Louis-Joseph-Papineau comme institution d'enseignement secondaire régionale;

ATTENDU l'importance accordée à notre population à la saine alimentation;

ATTENDU le respect de la *Politique – Cadre pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif* mis de l'avant dans le menu offert par la cafétéria de LJP;

ATTENDU la présence de 3 commerces de restauration rapide en face de LJP;

ATTENDU la fermeture imminente de la Coopérative de solidarité cafétéria LJP pour faute de rentabilité à la fin de juin 2018;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois appuie les démarches de la Coopérative de solidarité cafétéria LJP auprès du MEES afin que celle-ci soit incluse dans les critères d'octroi de subvention du programme pour Un Virage Santé à l'École.

Adopté à l'unanimité.

AVIS DE MOTION

18-02-32 – RÈGLEMENT RM03-2018 RELATIF AU CODE D'ÉTIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU l'article 445 du *Code municipal*, je, soussigné, monsieur le conseiller Clément Larocque, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du Règlement RM03-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

ATTENDU QU'à l'article 445 CM, copies du projet de règlement sont mises à la disposition du public lors de cette présente séance du conseil;

ATTENDU QU'à l'article 445 CM, le responsable de l'accès aux documents de la Municipalité délivrera une copie du projet de règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux (2) jours calendrier précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté;

ATTENDU QU'à l'article 445 CM, la secrétaire-trésorière de la Municipalité mentionne que l'objet du règlement est l'adoption du règlement RM03-2018 relatif au Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux. Aucun coût n'est relié à ce règlement.

18-02-33

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA SÉPAQ – RÉPARATION ROUTE # 2

ATTENDU la résolution 17-09-178 par laquelle la Municipalité acceptait d'apporter une contribution financière à la SÉPAQ pour des travaux d'entretiens d'urgences de la route #2, située en terre publique et aux portes de la Réserve Faunique Papineau-Labelle;

ATTENDU QUE ladite route a été identifiée par les responsables de la sécurité civile au Ministère de la Sécurité publique à titre de route d'évacuation des citoyens de Val-des-Bois en cas de rupture de barrage;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engageait à déboursier 50 % du coût des travaux non subventionnés;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à transmettre la somme de 6 875,00 \$ à la SÉPAQ pour les réparations nécessaires sur la route #2;

ET QUE la dépense nette soit imputée au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité.

18-02-34

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DES QUILLEURS DE LA LIÈVRE

ATTENDU la demande d'aide financière reçue de la Coopérative de solidarité des Quilleurs de la Lièvre;

ATTENDU QUE la Coopérative demande une aide financière de 1 000,00 \$ aux municipalités de Val-des-Bois et de Bowman, soit un total de 2 000,00 \$;

ATTENDU QUE la Coopérative s'engage à offrir un accès gratuit aux jeunes de Val-des-Bois et de Bowman, soit les vendredis soirs aux adolescents de 12 à 17 ans et les dimanches après-midi aux enfants et adolescents de 5 à 17 ans, dès maintenant et ce jusqu'en mars 2019;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil octroie une aide financière de 1 500,00 \$ à la Coopérative de solidarité des Quilleurs de la Lièvre;

ET QUE le paiement soit partagé, soit 500,00 \$ imputé au budget régulier et 500,00 \$ par municipalité (donc 1 000,00 \$) soit imputé au budget d'activité de la Ressource jeunesse, pour un grand total à déboursier de 1 500,00 \$;

ET QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à effectuer le paiement de la contribution;

ET QUE cette résolution est conditionnelle à ce que les municipalités de Bowman et Notre-Dame-de-la-Salette acceptent de contribuer au projet.

Adoptée à l'unanimité.

18-02-35

ACHAT DE LICENCES OFFICE 365

ATTENDU QU'il est nécessaire de se procurer 15 nouvelles licences de la suite Microsoft Office;

ATTENDU QU'il est avantageux d'utiliser Office 365 afin de conserver les logiciels à jour annuellement;

ATTENDU QU'il serait beaucoup plus efficace d'utiliser Office 365 pour le partage de documents et de calendrier entre les employés et les membres du conseil municipal;

ATTENDU QU'il serait nécessaire d'obtenir 9 licences de type *Essential* et 6 de type *Premium*;

ATTENDU QUE les licences de type *Premium* sont disponible au coût de 15,20 \$ par mois et de type *Essential* au coût de 6,10 \$ par mois.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à l'abonnement de la Municipalité de Val-des-Bois à 9 licences Microsoft Office 365 de type *Essential* et 6 licences Microsoft Office 365 de type *Premium* et décrète une dépense de 146,10 \$ par mois.

Adoptée à l'unanimité.

18-02-36

APPROBATION DU BUDGET 2018 DE L'O.M.H.

ATTENDU QUE l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois a soumis au conseil, pour acceptation, le budget 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le budget 2018 de l'Office Municipal d'Habitation de Val-des-Bois tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité.

18-02-37

CONGRÈS ANNUEL DE LA COMBEQ 2018

ATTENDU QUE le congrès de la COMBEQ aura lieu à Rivière du Loup les 3, 4 et 5 mai 2018;

ATTENDU QUE le coût d'inscription est de 600,00 \$ plus taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 600,00 \$ plus taxes applicables pour les frais d'inscription de l'inspectrice en bâtiments et en environnement au congrès 2018 de la COMBEQ;

ET QUE les frais de repas, déplacements et d'hébergements lui soient remboursés sur présentation des pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité.

18-02-38

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 101, CHEMIN VINCENT

ATTENDU QUE le propriétaire du 101, chemin Vincent a présenté une demande de dérogation mineure au comité consultatif d'urbanisme (CCU) concernant l'implantation d'une remise;

ATTENDU QUE la demande consiste en une implantation à 3 mètres de la marge avant;

ATTENDU QUE la demande ne cause aucun préjudice aux immeubles adjacents;

ATTENDU QUE la topographie du terrain limite les possibilités d'implantation;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme fait la recommandation d'approuver cette demande de dérogation mineure;

ATTENDU QU'un avis public a été affiché le 17 janvier 2018 conformément à la Loi;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Jean Laniel

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la demande de dérogation mineure présentée par le propriétaire du 101, chemin Vincent lui permettant l'implantation d'une remise à 3 mètre de la marge avant au lieu du 6 mètre prévue à la réglementation actuelle.

Adoptée à l'unanimité.

18-02-39

FÊTE DE LA PÊCHE

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois désire tenir un événement dans le cadre de la Fête de la pêche le 9 juin prochain;

ATTENDU QUE le Club chasse et pêche de Val-des-Bois/Bowman accepte de collaborer à l'organisation de cet événement;

ATTENDU QUE certaines dépenses devront être encourues en lien avec l'organisation de l'activité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise l'inspectrice en bâtiments et en environnement à procéder à une demande de subvention auprès de la Fondation de la faune du Québec afin de tenir la Fête de la pêche et obtenir de la part de la Fondation, 60 ensemble pour jeunes pêcheurs incluant un certificat Pêche en herbe faisant office de permis de pêche pour les participants de 6 à 17 ans, une brochure éducative et un ensemble de pêche pour débutant comprenant une canne, un moulinet et un coffret de leurres.

Adoptée à l'unanimité.

18-02-40

LOCATION D'UNE NAVETTE POUR LA JOURNÉE COURSE DE MOTONEIGES

ATTENDU QU'il y aura course de motoneige sur le Lac-Vert le 17 février prochain;

ATTENDU QU'il sera interdit de circuler ou de stationner des véhicules sur la glace;

ATTENDU QUE pour la journée, il y aura une navette pour le transport des gens qui auront à stationner leur véhicule à l'extérieur du site;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense maximale de 200,00 \$ pour la location d'un véhicule qui servira de navette à l'occasion de la Journée course de motoneige du 17 février prochain.

Adoptée à l'unanimité.

18-02-41

COMITÉ DE SÉLECTION – ANIMATEUR RESSOURCE JEUNESSE

ATTENDU QUE le poste d'animateur de la Ressource jeunesse Val-des-Bois/Bowman est devenu vacant suite à la démission de madame Dina Laberge;

ATTENDU QU'il est nécessaire de combler le poste;

ATTENDU QU'un offre d'emploi sera affiché sur le site web de la Municipalité ainsi que sur les réseaux sociaux et dans le journal local;

ATTENDU QUE le comité d'embauche pour la sélection d'un(e) responsable de la Ressource jeunesse sera formé des personnes suivantes :

- Madame Sandra Dicaire, conseillère de la municipalité de Val-des-Bois;
- Madame Jacinthe Brière, conseillère de la municipalité de Bowman;
- Madame Anik Morin, directrice générale de la municipalité de Val-des-Bois;
- Madame Sonia Pétrin Poulin, responsable en loisirs et culture pour les municipalités de Val-des-Bois et de Bowman;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur le conseiller Clément Larocque

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à mandater le comité d'embauche pour effectuer la présélection des candidats, les entrevues, la vérification des références et la sélection d'un candidat final pour recommandation au conseil municipal pour l'embauche d'un animateur de la Ressource jeunesse.

Adoptée à l'unanimité.

18-02-42

COMITÉ DE SÉLECTION – JOURNALIER AUX TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU QUE le poste de saisonnier aux travaux publics est vacant;

ATTENDU QU'il est nécessaire de combler le poste pour une période d'une année;

ATTENDU QU'un offre d'emploi sera affiché sur le site web de la Municipalité ainsi que sur les réseaux sociaux et dans le journal local;

ATTENDU QUE le comité d'embauche pour la sélection d'un journalier aux travaux publics sera formé des personnes suivantes :

- Monsieur Clément Larocque, conseiller responsable de la voirie;
- Monsieur Jean Laniel, conseiller responsable de l'administration;
- Madame Anik Morin, directrice générale de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Sandra Dicaire

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à mandater le comité d'embauche pour effectuer la présélection des candidats, les entrevues, la vérification des références et la sélection d'un candidat final pour recommandation au conseil municipal pour l'embauche d'un journalier saisonnier aux travaux publics.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière certifie qu'il y a des crédits disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Anik Morin, secrétaire-trésorière

18-02-43

LEVÉE DE LA SÉANCE (19 h 35)

IL EST PROPOSÉ PAR madame la conseillère Janie Vallée

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Roland Montpetit, maire

.....
Anik Morin, secrétaire-trésorière

Je, Roland Montpetit, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.